

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 JUIN 2021 DE LA SOCIETE LA FRANCAISE DES JEUX

L'Assemblée Générale Mixte (ordinaire et extraordinaire) de la Société s'est réunie le 16 juin 2021, à 14 heures 30, au 121 rue d'Aguesseau 92643 Boulogne- Billancourt Cedex, sous la présidence de Madame Stéphane Pallez en sa qualité de Présidente directrice générale de la Société.

Conformément aux dispositions (i) du décret n° 2021-255 du 9 mars 2021 portant prorogation de la durée d'application de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 modifiée portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, et (ii) du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 modifié portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, le conseil d'administration du 15 avril 2021 avait décidé de tenir l'assemblée générale à huis clos, c'est-à-dire sans que les membres et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

Cette décision était justifiée par le fait que (i) des mesures limitant ou interdisant les déplacements ou les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires étaient en vigueur à la date de convocation de l'assemblée générale par le conseil d'administration et que (ii) le nombre significatif d'actionnaires de la société, ne lui permettait pas, en cas d'assemblée générale en présentiel, de garantir le respect des mesures de distanciation physique et donc la pleine sécurité sanitaire de ses actionnaires et de ses collaborateurs.

Les actionnaires ont pu voter par correspondance, par Internet via le site Votaccess ou donner pouvoir à la Présidente de l'assemblée générale ou à un tiers, selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Madame Mélanie Gambier a animé l'assemblée générale.

Après l'ouverture de la réunion, il a été indiqué aux actionnaires que conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur le conseil d'administration du 15 avril 2021 avait nommé comme scrutateurs l'Etat et l'Union des Blessés de la Face et de la Tête (UBFT), les deux actionnaires disposant du plus grand nombre de droits de vote à la date de la convocation de l'assemblée générale. Compte tenu de l'empêchement de Monsieur Charles Sarrazin représentant de l'Etat, Madame Nadia Faure a été nommée scrutatrice en remplacement de l'Etat.

Les deux scrutateurs, Madame Nadia Faure et l'UBFT, représentée par Monsieur Olivier Roussel constituaient avec Madame Stéphane Pallez le bureau.

Le bureau ainsi constitué a désigné Madame Elisabeth Monégier du Sorbier, Directrice Juridique en qualité de Secrétaire de séance.

Dans le cadre du dispositif légalement encadré des questions écrites, la Société a accepté que des questions écrites lui soient transmises jusqu'à la veille de l'assemblée générale. Il y a été répondu sur le site internet de la Société.

Au regard du contexte sanitaire et de la tenue de l'assemblée générale à huis clos, hors de la présence des actionnaires, aucune question orale n'a pu être posée en direct de l'assemblée générale. Toutefois, les actionnaires ont pu participer à l'assemblée grâce à la mise en place d'un live chat (questions posées par mail auxquelles il a été répondu en direct pendant l'assemblée générale).

134 225 115 actions ont été représentées par 13 044 actionnaires soit 70.27 % des actions qui composent le capital de la société ayant le droit de vote auxquelles sont attachés 212 770 173 droits de vote compte tenu du droit de vote double dont bénéficie chacune des actions au nominatif détenue depuis au moins 2 ans.

13 044 actionnaires ont été représentés, dont 224 actionnaires ayant voté par correspondance et 12 820 par Votaccess.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum fixé par la loi tant pour les décisions ordinaires que pour les décisions extraordinaires a été régulièrement constituée et a pu valablement délibérer.

Plusieurs interventions ont ensuite été présentées aux actionnaires. Ces présentations sont disponibles sur le site internet de la Société.

Stratégie et perspectives

La stratégie et les perspectives de FDJ ont été exposées au cours de 3 interviews menées par Madame Mélanie Gambier :

- Une interview de Madame Stéphane Pallez, portant sur la stratégie du groupe FDJ et la manière dont celui-ci a réussi à traverser la crise consécutive à la pandémie de Covid-19.
- Une interview de Madame Cécile Lagé, Directrice générale adjointe en charge de la Loterie et de la Direction clients, sur la place du client au sein de la stratégie FDJ.
- Une interview de Monsieur Charles Lantieri, Directeur général délégué, portant sur les engagements du groupe FDJ.

Résultats financiers

Monsieur Pascal Chaffard, Directeur général adjoint Finances, Performance et Stratégies, a présenté la performance extra-financière 2020 avant d'exposer l'activité et les résultats financiers 2020 de FDJ.

Compte tenu des résultats 2020 et en application de la politique de distribution de 80 % du résultat net consolidé, il a été proposé un dividende de 0,9 euro par action, avec une mise en paiement le 23 juin 2021.

Gouvernance et rémunérations

Le point sur la gouvernance a été illustré par la projection de deux vidéos :

- La composition et les informations clés relatives à la gouvernance de FDJ depuis l'assemblée générale du 18 juin 2020.
- Trois questions posées à Madame Françoise Gri, administratrice indépendante dont la cooptation par le conseil d'administration était soumise à la ratification de l'assemblée générale.

Monsieur Pierre Pringuet, administrateur référent et président du comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations, a présenté, ensuite, les éléments de rémunération versés ou attribués aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2020, en application de la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale du 18 juin 2020, ainsi que la politique de rémunération 2021.

Rapports des Commissaires aux comptes

Une vidéo du commissaire aux comptes Monsieur Philippe Vincent, du cabinet PWC, a été diffusée. Monsieur Philippe Vincent intervenait au nom du collège des commissaires aux comptes.

Les rapports du collège ont été présentés et il a été indiqué qu'à l'issue de ses travaux, le collège émettait une opinion sans réserve sur les comptes consolidés du Groupe et sur les comptes annuels de la société FDJ.

Ces rapports ont été repris dans leur intégralité dans le rapport financier annuel et ont été établis sur la base des éléments disponibles pour l'arrêté des comptes.

Séance de questions-réponses

Afin de donner aux actionnaires la possibilité d'interagir avec les dirigeants du Groupe, un *live tchat* a été mis en place. Les actionnaires ont pu poser des questions aux dirigeants qui y ont répondu en séance.

Auparavant, la Présidente avait rappelé les principales questions écrites reçues en amont de l'assemblée générale et dont les réponses ont été publiées sur le site internet de la Société.

Résultats des votes reçus en amont

Madame Monégier du Sorbier a, pour finir, donné lecture des résultats des votes reçus en amont de l'assemblée générale.

Toutes les résolutions présentées par le conseil d'administration ont été approuvées, en particulier :

- L'approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice 2020 ;
- L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le versement d'un dividende de 0,90 euro par action qui sera mis en paiement le 23 juin 2021 ;
- La ratification de la cooptation de Madame Françoise Gri en qualité d'administratrice indépendante ;
- Le renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, Deloitte & Associés ;
- Le non-renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant, Beas ;
- Les éléments de rémunération au titre de l'exercice 2020 ainsi que la politique de rémunération des mandataires sociaux 2021 ;
- L'introduction dans les statuts de la faculté pour le conseil d'administration de prendre des décisions par voie de consultation écrite des administrateurs dans les conditions fixées par la loi et les règlements en vigueur ;
- Diverses délégations de compétence et autorisations financières consenties au conseil d'administration.

Le texte intégral des résolutions proposées ainsi que le résultat des votes figurent sur le site internet de la Société.